

Déconstruction de maisons et bâtiments 76150 Maromme

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Travaux de déconstruction de maisons et bâtiments situés sur le territoire de la commune de Maromme (76150)

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : Marché de travaux, soumis aux dispositions des articles 27 et 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. C'est une procédure adaptée à tranches optionnelles.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Décompositions en tranches: Une tranche ferme et deux tranches optionnelles

- Tranche ferme : Déconstruction de 2 maisons sises 51 et 53 place Jean Jaurès
- Tranche optionnelle 1 : Déconstruction d'une maison sise 2 rue du Bout du Bosc et d'un bâtiment à usage de garage sis 1 côte de la Valette
- Tranche optionnelle 2 : Déconstruction de 2 maisons sises 28 et 30 rue de l'Eglise

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Négociation : La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

Sous-traitance : autorisée

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics) sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Pièces justificatives à produire :

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :

- DUME ou
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales (Noti 2)
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'attestation de visite dûment complétée et signée.
- Les rapports amiante paraphés et signés.
- Un mémoire technique complet et détaillé (indiquant toutes les phases de la déconstruction) avec un projet de plan de prévention
- Habilitations concernant le travail Amiante

Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans.

Critères d'attribution :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

- 1° Mémoire technique détaillé : 50%
(Qualifications, habilitations, modalités d'exécution, méthodologie ...)
- 2° Prix : 50 %

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse».

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Date limite de remise des offres

➤ **15 mai 2017 à 16 h en Mairie** sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre «*Déconstruction de maisons et bâtiments*»

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Dématérialisation** : sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse.

Elle doit parvenir à destination **avant le 15 mai 2017 à 16 h**

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

Renseignements :

D'ordre administratif : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

D'ordre technique : M. P.GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 20 avril 2017